



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué le six du même mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Sébastien GASPARI, 1^{er} Adjoint au maire.

Présents : Sébastien GASPARI - Claire CHAOUAT - Xavier SOLER - Fanny TISSEYRE - Muriel SAEZ - Éric GALEYRAND - Malik MEKHATRIA - Elsa GIOVANNINI - François RICHARD - Vincent DEGLIAME - André BARSALOU

Procurations : Sylvie NADAL BLIN à Muriel SAEZ et Catherine GARCIA à François RICHARD

Absents non représentés : Gilles CASTY et Jean-Yves JURCZYK

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : François RICHARD

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 13
Nombre de membres présents : 11	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 6 novembre 2025

Délibération n°54/2025

ACQUISITION DE PARTS DANS LA SCIC « GARDIENS DES CAPITELLES »

Rapport de M. Sébastien GASPARI :

M. Cédric BRUEL, directeur de la cave coopérative ORFÉE, s'est rendu en mairie afin de présenter aux membres du Bureau le projet de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Gardiens des Capitelles ». Cette SCIC incarne un projet unique, initié par les Celliers d'Orfée et ses 170 vignerons associés, avec pour mission de préserver le patrimoine viticole des Corbières, ses terres et ses paysages. À travers cette SCIC, ils souhaitent faire perdurer cet héritage et accompagner une nouvelle génération de vignerons dans leur installation. La SCIC permet aux citoyens, entreprises, collectivités, et amateurs de vin de s'associer autour de valeurs de partage, de préservation et d'innovation sociale en acquérant des terres afin de les mettre en métayage pour une participation modique.

Bien plus qu'un simple investissement financier, il s'agit de faire revivre l'esprit coopératif, de valoriser le territoire et d'insuffler un nouvel élan à la filière viticole française.

Chacun peut souscrire une ou plusieurs parts sociales, à hauteur de 1 000 € pour une part.

Il est proposé à la commune d'Ornaisons de participer à cette SCIC.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Sébastien GASPARI, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

D'autoriser M. le Maire à souscrire, au nom et pour le compte de la commune d'Ornaisons, deux parts sociales auprès de la SCIC « Gardiens des Capitelles » pour la somme totale de 2 000 € ;

De dire que les crédits en nombre suffisants seront engagés sur le budget principal 2025 au compte 261 « Titres de participation ».

Fait et délibéré en séance le 12 novembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
François RICHARD

Le 1^{er} Adjoint,
Sébastien GASPARI



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 011-211102678-20251112-D2025_54-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>